

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 janvier 2022

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4905)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL57

présenté par
M. Pont, rapporteur

ARTICLE 1ER NONIES B

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression d'un dispositif non normatif adopté par le Sénat.